



07 nov 2025 -16:37

Appartient à [Conseil des ministres du 7 novembre 2025](#)

Financement du Fonds amiante 2026

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le nombre de trimestres pour lesquels la cotisation patronale est due pour financer le Fonds amiante pour l'année 2026.

Sur proposition du Comité de gestion des maladies professionnelles de Fedris et sur la base des prévisions budgétaires, le nombre de trimestres pour lesquels la cotisation est due est déterminé annuellement par arrêté royal.

Afin de financer les dépenses du Fonds amiante de manière proportionnelle (cinquante/cinquante) à partir des cotisations et des fonds publics/subventions de l'État dans une perspective pluriannuelle, le projet prévoit sur proposition du Comité de gestion, que la cotisation patronale soit perçue en 2026 pendant trois trimestres.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

